

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2776**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition des lots n° 179 et 363 correspondant à un appartement et une cave dépendant du bâtiment A de la copropriété Terraillon située 11, rue Guynemer et appartenant aux époux Guzel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2776**

objet :	Acquisition des lots n° 179 et 363 correspondant à un appartement et une cave dépendant du bâtiment A de la copropriété Terraillon située 11, rue Guynemer et appartenant aux époux Guzel
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir un appartement de type F5 de 80 mètres carrés situé au 7° étage, escalier 13 du bâtiment A de la copropriété Terraillon, formant le lot n° 179 ainsi qu'une cave n° 22 escalier 13 formant le lot n° 363 situés au sous-sol du même bâtiment, situé 11, rue Guynemer à Bron et appartenant aux époux Guzel.

Aux termes du compromis, les époux Guzel cèderaient les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 100 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 8 avril 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 100 000 €, des lots n° 179 et 363 dépendant du bâtiment A de la copropriété Terraillon située 11, rue Guynemer à Bron et appartenant aux époux Guzel, dans le cadre de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition, et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 € en dépenses et 30 048 636 € en recettes.

4° - Le montant à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 100 000 € concernant l'acquisition et de 2 200 € au titre des frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.